



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 074-257401729-20260224-2026_02__7-AR



DELIBERATION 2026 02 08

Séance du mardi 24 février 2026 à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 13/02/2026

Annulation comité défaut quorum : 20/02/2026

Nouvelle convocation : 20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 9

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, GILET Laurent, LAVOREL Joelle, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, PUGIN André, RANNARD Paul.

Absents : AYEYB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick,

Excusés : CHEVALIER Laurent, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, GILSON Fabrice, MIVELLE Laurent, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony, SEVE François, VERDONNET Christian

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : **MODIFICATION DES TARIFS DE L'AGP**

Lors de l'état des lieux d'entrée sur le site de l'Aire de grand passage, une caution globale est exigée au preneur afin de garantir la restitution du site dans un état satisfaisant.

Jusqu'à présent, le montant de cette caution était fixé à **600 € par groupe**, à la suite d'une revalorisation intervenue en 2025 (passage de 300 € à 600 € par la délibération n°2025-04-05).

Par ailleurs, la tarification du stationnement des caravanes à double essieu sur l'aire de grand passage a également été examinée. Madame la Présidente propose d'instaurer un tarif forfaitaire de 35 € par caravane et par semaine afin de garantir une tarification plus cohérente et équitable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les tarifs suivants :

- **1000 € de caution par convoi.**
- **35 € par semaine et par caravane à double essieu.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS

La Présidente,
Christelle METRAL



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026



ID : 074-257401729-20260224-2026_02__7-AR